



COMPTE RENDU SOMMAIRE

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL 28 MARS 2014

Présents : Eric AUDIBERT, Frédérique ROUSTANG, Alfred FURLIN, Jacqueline ROLFE, Patrice BURLANDO, Lucienne QUINANZONI, Henri COLOMBO, Jacqueline HOUSSARD, Pierre BONNET, Agnès FELIX, Laurent REMY, Guillaume NOVELLAS, Christine CRETINON
Secrétaire de séance : Mme Jacqueline HOUSSARD

1- INSTALLATION des conseillers municipaux :

Monsieur Eric AUDIBERT, Maire en exercice, ouvre la séance, et déclare installés les élus suivants dans leurs fonctions.

Eric AUDIBERT, Frédérique ROUSTANG, Alfred FURLIN, Jacqueline ROLFE, Patrice BURLANDO, Lucienne QUINANZONI, Laurent REMY, Agnès FELIX, Pierre BONNET, Aude HEZARD, Henri COLOMBO, Jacqueline HOUSSARD, Guillaume NOVELLAS, Christine CRETINON

Il précise que M. Philippe MOACHON a transmis ce jour une lettre de démission, Mme VANDOOOLAGHE, suivante de liste a refusé de siéger.

M. le Maire transmet la présidence de séance à Mme Jacqueline ROLFE, doyenne d'âge.

2- Election du Maire :

Mme Jacqueline ROLFE, procède à l'appel nominal des membres du Conseil et constate la présence de 14 conseillers et que le quorum est atteint.

Mme ROLFE invite le Conseil Municipal à procéder à l'élection du Maire et rappelle que :

« En application des articles L2122-4 et L2122-7 du Code général des collectivités territoriales, le Maire est élu au scrutin secret à la majorité absolue parmi les membres du Conseil Municipal. Si après deux tours de scrutins, aucun candidat n'est élu, il est procédé à un 3^{ème} tour et l'élection à lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrage, le plus âgé est élu »

Constitution du bureau :

Le Conseil Municipal désigne deux assesseurs :

- Mme ROUSTANG
- Mme CRETINON

M. AUDIBERT se déclare candidat aux fonctions de Maire.

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a pris part au vote.

Résultat 1^{er} tour :

Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote :0

Nombre de votants :14

Nombre de suffrages déclarés nul (blancs) :2

Nombre de suffrage exprimés :12

Majorité absolue :7

Nom et prénom des candidats	Suffrages obtenus (chiffre)	Suffrages obtenus (lettres)
AUDIBERT Eric	12	Douze

Mme Jacqueline ROLFE annonce les résultats et installe M. ERIC AUDIBERT dans ses fonctions de Maire de la Commune de Montfort sur Argens.

3- Elections des adjoints

Sous la présidence de M. Etric AUDIBERT, élu maire, le Conseil Municipal a été invité à procéder à l'élection des adjoints.

3.1. Nombre d'adjoints

Le président a indiqué « *qu'en application des articles L. 2122-1 et L. 2122-2 du CGCT, la commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoints correspondant à 30% de l'effectif légal du Conseil Municipal, soit 4 adjoints au maire au maximum. Il a rappelé qu'en application des délibérations antérieures, la commune disposait, à ce jour, de 4 adjoints* ». Au vu de ces éléments, le Maire propose d'élire 4 adjoints et soumet sa proposition au vote.

Le Conseil Municipal a fixé à 4 le nombre des adjoints au Maire de la commune.

3.2. Listes de candidats aux fonctions d'adjoint au maire

Le Maire rappelle que « *les adjoints sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel parmi les membres du conseil municipal. Sur chacune des listes, l'écart entre le nombre des candidats de chaque sexe ne peut être supérieur à un sans qu'il y ait obligation d'alternance d'un candidat de chaque sexe. Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus (art. L. 2122-4 et L. 2122-7-2 du CGCT).* »

Le Conseil Municipal a décidé de laisser un délai de cinq minutes pour le dépôt, auprès du Maire, des listes de candidats aux fonctions d'adjoint au maire qui doivent comporter au plus autant de conseillers municipaux que d'adjoints à désigner.

Mme ROUSTANG présente sa liste composée de Mme ROUSTANG, M. FURLIN, Mme ROLFE et M. BURLANDO.

Il a ensuite été procédé à l'élection des adjoints au Maire, sous le contrôle du bureau désigné au moment de l'élection du Maire et dans les conditions rappelées ci-dessus.

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a pris part au vote.

Résultats 1^{er} tour de scrutin

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de votants (enveloppes déposées) : 14

Nombre de suffrages déclarés nuls (blancs) par le bureau : 2

Nombre de suffrages exprimés : 12

Majorité absolue : 7

Nom et prénom tête de liste	Suffrages obtenus (chiffre)	Suffrages obtenus (lettres)
ROUSTANG Frédérique	12	douze

3.3 Proclamation de l'élection des adjoints

Ont été proclamés adjoints et immédiatement installés les candidats figurant sur la liste conduite par Mme Frédérique ROUSTANG.

A la fin de la séance, M. Guillaume NOVELLAS prend la parole. Il félicite le Maire. Il explique que partir sur une opposition qui a des projets différents, c'est difficile. Malgré les 40 % des électeurs en sa faveur, l'opposition ne gèrera pas la Commune.

Les élus de de la liste « Pour une dynamique montfortaise, représentés par M. NOVELLAS et Mme CRETINON donnent leur démission en bloc pour le nouveau mandat en remettant un courrier au Maire.

M. le Maire répond que durant les 6 dernières années, l'opposition était présente. Se présenter devant les électeurs en démissionnaire, M. le Maire est déçu et regrette que cette opposition, qui ne siègera pas, ait pris la place de personnes qui auraient aimé siéger au Conseil Municipal.

M. le Maire donne les dates des prochaines échéances :
Conseil Municipal : 7 avril 2014
Commission des finances : 17 avril et 25 avril dans l'après midi
Conseil Municipal : 29 avril 2014

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Eric AUDIBERT

Le procès-verbal intégral de la séance est consultable en Mairie dès son adoption par le Conseil Municipal lors de sa prochaine séance.

Affiché le : 4 avril 2014 (1 mois)